

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 02-2026

Date de convocation : 31 mars 2026

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Election du Président de la Communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

Présents : 30 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sébastien, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, MORI Pierre-François, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 1 : CHIARELLI Joseph par LECCIA Jean-Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire, Monsieur Claudy OLMETA, en vue de procéder à l'élection du Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7, transposable à l'élection du Président.

Suite à la demande de déclaration de candidature du Président de séance, Monsieur Jean-Pierre LECCIA se porte unique candidat à la fonction de Président de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru.

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Virginie GUARDINI et Monsieur Jean-Noël CASANOVA remplissent l'office de scrutateurs.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et à la proclamation des résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 31

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue : 16

Monsieur Jean-Pierre LECCIA a recueilli 31 voix.

Le candidat ayant obtenu le plus de voix est déclaré élu.

Monsieur Jean-Pierre LECCIA a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme